Pp
Pp
Pp
Pp
Rétention
Rétention
Rétention
Rétention

Légende du schéma directeur

délimitation du schéma directeur
courbes de niveaux du terrain existant (BD-L-TC 2008)
cours d'eau (BD-L-TC 2008)

Concept de développement urbain

Programmation urbaine / Répartition somaire des densités

logement
commerce / services
artisanat / industrie
équipements publics / loisir / sport

faible *moyenne* *forte densité*

Espace public

espace minéral cerné / ouvert
espace vert cerné / ouvert

Centralité

Elément identitaire à préserver

Mesures d'intégration spécifiques

Séquences visuelles

axe visuel
seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concept d'infrastructures techniques

Connexions

réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
mobilité douce (interquartier, intraquartier)
zone résidentielle / zone de rencontre
chemin de fer

Aire de stationnement

parking couvert / souterrain
P Pp parking public / privé

B G **Transport en commun** (arrêt d'autobus / gare et arrêt ferroviaire)

Infrastructures techniques

axe principal pour l'écoulement et la rétention des eaux pluviales
axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

coulée verte
biotopes à préserver

Supplémentaire

Rétention rétention
arbre à préserver

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A		
B		
C		

MAITRE DE L'OUVRAGE

COMMUNE DE BOEVANGE/ATTERT

PROJET

PAG - Étude préparatoire

PLAN

Schéma directeur - Village-Ouest - Brouch - Schéma

BUREAU D'ÉTUDES

zilmplan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
5, Rue de Godbrange
L-6118 Junglinster
Tel: ++352 26 25 95 15
Fax: ++352 26 25 95 16
info@zilmplan.lu
www.zilmplan.lu

CERTIFIED ISO 9001:2008

DESSINÉ PAR	BBF	FORMAT	A2 (594mm/420mm)
VÉRIFIÉ PAR	HNR	ÉCHELLE	1/1.000
DATE	14.03.2017		
FICHIER	Z:\Boevange sur Attert\PAG 2011\D_Plans\EP_partie graphique\PDF\SD		
PLAN N°	20160879-ZP_BOEV_PAG_EPD_Village-Ouest_02		

FOND DE PLAN

© ORIGINE CADASTRE : DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES